

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

Etaient présents : M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, Mme DESPREZ Sylvaine, M. FERRE Jérôme, Mme PICARD Yvette, M. BOUCHER Christian, Mme LINTE Véronique, Mme MESNARD Katia, M. HASLE Arnaud, Mme LEPAPE Nathalie, M. SOUPIRON Janick, M. FOUCHER Robert.

Etait excusé et a donné pouvoir : M. NEVEU à M. FERRE

Etaient Absents : M. MARION, M. DEBOUZY

Secrétaire de Séance : Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

I – Approbation du dernier compte rendu

M. POTHET précise que c'est Mme CLEMENT qui a exposé les points suivants :

- transfert de compétences à la CCRM pour les ordures ménagères : maintien de la Commune de MUR DE SOLOGNE au SMIEEOM de ST AIGNAN
 - Versement d'une gratification pour un stagiaire
- Compte rendu approuvé à l'unanimité.

II – Tarifs LOCATION DES CHALETS HLL – Saison 2017

Aucune augmentation pour l'année 2017

Du samedi 17 h 00 (arrivée) au samedi 10 h (départ)

Du 31 décembre 2016 au 28 janvier 2017	172
Du 28 janvier 2017 au 25 mars 2017	232
Du 25 mars 2017 au 1er juillet 2017	380
Du 1er juillet 2017 au 29 juillet 2017	472
Du 29 juillet 2017 au 12 août 2017	551
Du 12 août 2017 au 9 septembre 2017	472
Du 9 septembre 2017 au 21 octobre 2017	269
Du 21 octobre 2017 au 30 décembre 2017	215
Du 30 décembre 2017 au 27 janvier 2018	172

Les draps ne sont pas fournis

Courts séjours (2 nuits minimum) excepté en juillet et août

Aucune arrivée ni départ le dimanche

Caution :

Le locataire devra s'acquitter d'une caution de 200.00 € pour répondre essentiellement des dégâts qui pourraient être causés aux objets mobiliers ou autres, garnissant les lieux loués.

Cette caution sera remboursée lors du départ ou sera retenue, en cas de dégâts éventuels, ou si les locaux ne sont pas laissés dans un état de propreté, particulièrement en ce qui concerne la literie et les équipements de cuisine

Ménage :

Le nettoyage du bungalow est à la charge de l'utilisateur et devra être effectué dans la matinée avant 10 heures. A défaut, un forfait de nettoyage de 50.00 € sera demandé

Promotions :

- 15 % sur 2 semaines consécutives toute la saison.

Etang communal :

Carte de pêche gratuite et prêt de matériel tout au long de la période d'ouverture.

Approuvé à l'unanimité

III – FORMATION DES ELUS

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que « les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

Il est décidé de fixer cette dépense, pour 2016, au minimum soit 2 % du montant total des indemnités de fonction.

Chaque adjoint pourra s'inscrire à ces formations ; quand la somme allouée sera atteinte, ils devront régler la totalité de leur inscription.

Mme DESPREZ demande ce qu'il en est de la prise en charge de la journée prise par un élu salarié.

Celle-ci est prise en compte dans les frais de formation si l'élu ne peut pas bénéficier d'autorisation spéciale d'absence de son employeur.

Approuvé à l'unanimité

IV – ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Mme CLEMENT est désignée comme président. Elle présente les différents comptes administratifs. Différentes questions sont posées par M. SOUPIRON et FOUCHER et des précisions leur sont données.

Le Maire sort de la salle.

Il est procédé au vote : vote du compte administratif 2015 à l'unanimité des budgets :

Locaux commerciaux, Transport, eau, Assainissement, Lotissement des Peupliers, Garderie, Budget principal

BUDGET LOTISSEMENT LES PEUPLIERS

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	79438.82	47828.82
DEPENSES	81288.82	100000
EXCEDENT		52171.18
DEFICIT	1850.00	

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1328377.73	652199.29
DEPENSES	1223881.92	768731.42
EXCEDENT	104495.81	
DEFICIT		116532.13

BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	84 432.59	186343.09
DEPENSES	65 530.19	53954.48
EXCEDENT	18 902.40	132388.61

BUDGET EAU

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	177854.75	286481.80
DEPENSES	172217.62	169703.08
EXCEDENT	5637.13	116778.72

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	20343.34	28201.35
DEPENSES	10049.73	39069.14
EXCEDENT	10293.61	
DEFICIT		10867.79

BUDGET TRANSPORT

BUDGET TRANSPORT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	37288.39	19410.07
DEPENSES	50240.99	20590.23
DEFICIT	12952.60	1180.16

BUDGET GARDERIE

BUDGET GARDERIE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXTRA SCOLAIRE		
RECETTES	64037.22	
DEPENSES	64037.22	
PERISCOLAIRE		
RECETTES	55529.06	
DEPENSES	55529.06	

VI – VOTE DU TAUX DES IMPOSITIONS 2016

Aucune augmentation n'est prévue pour 2016

Taxe d'habitation 18,61 % - Taxe foncière – Bâti - 27,80 % - Taxe foncière (non bâti) 62,81 %

Accord à l'unanimité

VII – VOTE DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Les sommes accordées pour 2015 sont reconduites pour 2016

Accord à l'unanimité

VIII – BUDGET PRIMITIF 2016

Mme CLEMENT présente les différents budgets pour 2016.

Il est procédé au vote :

Locaux commerciaux : 11 pour et 2 contre

Transport : adopté à l'unanimité

Eau : adopté à l'unanimité

Assainissement : adopté à l'unanimité

Centre de Loisirs : adopté à l'unanimité

Budget principal : 11 Pour 2 contre

M. FOUCHER souligne quelques incohérences dans les totaux. Celles-ci seront corrigées.

M. SOUPIRON interroge sur le montant prévu pour l'achat d'un Lamier. La somme indiquée est un prévisionnel.

La question de l'achat de ce matériel sera étudiée plus précisément ultérieurement

IX – EMPRUNT BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé de faire un emprunt de 200 000 € sur 10 ans auprès de la Caisse d'Epargne :

Vote : 11 pour et 2 contre (en cohérence avec le vote contre du budget principal)

X – QUESTIONS DIVERSES

1 - Mme CLEMENT-LACAILLE rappelle :

- que le Salon de Peinture se tiendra le 1^{er} Mai prochain avec une nouvelle organisation et la participation des enfants des écoles.

- qu'il a été posé un 2e poste par le Relais pour le dépôt des vêtements, auprès des logements HLM

2 - M. SOUPIRON fait part de la déception de M. GIRARD dont l'entreprise n'a pas été retenue pour l'aménagement de l'Aire de Jeux. M. POTHET répond que c'est la SOTRAP qui a été retenue et que l'entreprise GIRARD ne répondait pas à tous les critères, que le dossier n'était pas complet.

M. FOUCHER propose alors que la SOTRAP puisse mettre un camion de gravillon devant la salle de l'Aire de Loisirs.

3 - M. SOUPIRON fait état de grilles qui auraient été posées au niveau du chemin CR 4. M. POTHET répond qu'il est au courant mais qu'il n'a pas donné l'autorisation pour poser ces grilles.

De plus cette affaire est entre les mains d'un avocat.

4 – Des habitants ont signalé à M. HASLE que nous avons la possibilité de demander à Orange de connecter la Commune au réseau fibre optique. Il demande qu'un courrier soit fait par la Mairie auprès d'ORANGE. M. FERRE répond qu'un courrier sera envoyé pour connaître le coût et les modalités. En parallèle nous contacterons le Maire de VILLEHERVIERS chargé du déploiement de la fibre au niveau de la Communauté de Commune du Romorantinais et du Monestois.

La séance est levée à 20 h 45.